



Doc. 12180

10 mars 2010

Vérification des pouvoirs des représentants et des suppléants

Rapport sur les pouvoirs

Président de l'Assemblée

1. Conformément à l'article 6, paragraphes 1 et 4 du Règlement et à la suite de la vérification des pouvoirs de nouveaux représentants et de suppléants désignés à la 1re partie de la session de 2010 de l'Assemblée, des pouvoirs certifiés par les autorités compétentes d'un Etat membre ont été transmis en bonne et due forme au Président de l'Assemblée, en vue de leur validation par la Commission permanente agissant au nom de l'Assemblée.
2. La Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, est appelée à se prononcer sur la ratification des pouvoirs des représentants et des suppléants dont les noms figurent ci-dessous.
3. Suite à la démission de M^{me} Beatrix Philipp, l'*Allemagne* a nommé un nouveau suppléant.
4. En cas de réclamation ou de contestation motivée, les pouvoirs contestés seront renvoyés sans débat à la commission appropriée qui fera rapport à l'Assemblée conformément aux articles 7 et 8 du Règlement.

Membres

Allemagne

Suppléant

M. Johannes RÖRING (CDU)

